



vice-rectorat  
Mayotte

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**VICE RECTORAT DE MAYOTTE**  
**B.P. 76**  
**97600 MAMOUDZOU**

**Adaptation scolaire et scolarisation des élèves  
en situation de handicap (ASH)**

☎ 02 69 61 27 88

☎ 02 69 61 27 92

[ien.ash@ac-mayotte.fr](mailto:ien.ash@ac-mayotte.fr)

## ENSEIGNANT AU SEIN DU SESSAD ADOSSE A L'ADSM

### CONTEXTE D'EXERCICE

#### Environnement/Spécificité/Contraintes

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle de la directrice du SESSAD adossé à l'ADSM..

Le SESSAD accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des troubles sensoriels.

Implanté à M'Tsapéré dans la commune de Mamoudzou, il a vocation à intervenir dans l'ensemble du département de Mayotte.

Il conjugue au sein d'une même équipe pluricatégorielle des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

### DESCRIPTIF DU POSTE

#### Missions

L'enseignant :

- participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement (PIA) en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : positionnement des jeunes, définition du temps de scolarisation, objectifs d'apprentissage, modalités, etc ;
- assure une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances et de compétences ;
- accompagne les enseignants dans la scolarisation des jeunes en leur apportant démarches et outils adaptés à leurs besoins ;
- participe aux réunions d'équipe pluridisciplinaire ;
- participe aux équipes de suivi de la scolarisation (ESS).

### PROFIL SOUHAITE

#### Diplômes et/ou certifications souhaitées

- enseignant titulaire d'un CAPPEI parcours « coordonner une ULIS ou une UE troubles des fonctions visuelles » ou d'un CAPPEI parcours « coordonner une ULIS ou une UE troubles des fonctions auditives »

#### Compétences attendues

- bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ;
- mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap.

#### Expériences professionnelles souhaitées

Expérience d'enseignement auprès de publics déficients sensoriels.

### REMARQUES

Obligations réglementaires de service :

- 24 heures, l'organisation du temps de travail relevant de la direction du SESSAD dans le respect des obligations réglementaires de service en vigueur ;
- un temps de coordination et de synthèse.